

# Récupérer ses clés et clore son bail : Modèle de mise en demeure

---

## Les points clés avant d'envoyer votre courrier

- L'envoi doit impérativement se faire par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) pour constituer une preuve juridique.
- Rappelez-vous que la remise des clés marque la fin effective de la période de préavis et l'arrêt de l'obligation de paiement des loyers.
- Conformément à la loi du 6 juillet 1989, le propriétaire a l'obligation légale d'être présent pour l'état des lieux de sortie ou de se faire représenter par un professionnel.
- Conservez précieusement la preuve de dépôt et l'accusé de réception de votre courrier.

## Informations indispensables à inclure

- Références précises du bail : adresse du logement et date de signature du contrat.
- Date et heure proposées pour l'état des lieux de sortie et la remise des clés.
- Votre nouvelle adresse de domiciliation pour l'envoi du solde du dépôt de garantie.
- Un délai de réponse précis (8 ou 15 jours) pour convenir d'un rendez-vous, sous peine de poursuites.

## Modèle de lettre de mise en demeure

- **Objet :** Mise en demeure de fixer une date pour l'état des lieux et la remise des clés.
- Madame, Monsieur, je vous rappelle que le bail concernant le logement situé au [Adresse] prend fin le [Date].
- Conformément à la loi du 6 juillet 1989, je vous mets en demeure de convenir d'un rendez-vous pour l'état des lieux de sortie et la remise des clés avant le [Date limite].
- Je vous rappelle que cette remise des clés mettra fin à mon obligation de paiement des loyers et charges.
- Veuillez m'adresser votre réponse sous 8 jours. À défaut, je me réserve le droit de faire constater la remise des clés par un commissaire de justice (huissier) à vos frais.
- Veuillez adresser le solde de mon dépôt de garantie à ma nouvelle adresse : [Votre nouvelle adresse].

## Recours en cas de non-coopération

- Si le propriétaire refuse de se présenter ou de se faire représenter, ne restez pas dans l'impasse.

- Vous avez le droit de solliciter un commissaire de justice (anciennement huissier) pour acter la remise des clés et protéger vos droits.
- Le recours à un professionnel permet de sécuriser la fin du bail et d'éviter toute contestation ultérieure sur l'état du logement ou la date de fin de bail.